
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MAI 1869.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

A la Chambre des Représentants.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite sur les opérations de cette institution pendant l'année 1868.

Ce rapport contient tous les développements désirables sur la marche tant de la Caisse d'épargne que de la Caisse de retraite; il présente, en outre, leur situation à la date du 31 décembre 1868. Je crois pouvoir m'y référer.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

Bruxelles, le 1^{er} mai 1869.

(2)

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ AU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de la Caisse générale d'épargne et de retraite pendant l'année 1868.

Aucun changement n'est survenu dans la composition du conseil général ni du conseil d'administration. Les membres dont le mandat cessait au 31 décembre, MM. de Brouckere, Bischoffsheim, Orban et Lesoinne, ont été nommés de nouveau pour continuer à en faire partie, par arrêté royal en date du 28 décembre 1868.

M. H. de Brouckere a en même temps été appelé à remplir, comme par le passé, les fonctions de président et M. Orban celles de membre du conseil d'administration.

Le nombre des succursales était de quinze au 1^{er} janvier 1868: il s'est augmenté de huit dans le courant de l'année.

Trois d'entre elles, celles de Quiévrain, Hal et Beaumont, ont été établies en exécution d'arrêtés pris par le conseil communal de ces localités.

Les cinq autres ont été organisées à Strepv-Bracquegnies, Saint-Ghislain, le Trooz (Forêt), Quenast et Bleyberg (Montzen), par des chefs d'établissements industriels, avec le concours de quelques personnes qui, par leurs relations et par la position qu'elles occupent dans la localité ou dans les environs, sont le mieux à même d'exercer une heureuse influence sur le développement de l'institution. Les comités administratifs de la plupart de ces succursales comptent, néanmoins, parmi leurs membres, soit le bourgmestre, soit des échevins ou des membres du conseil communal. (Voir annexe n° 1.)

Me référant à ce que j'ai dit dans mes deux précédents rapports au sujet de l'introduction de la Caisse d'épargne dans les écoles, comme moyen de faire pénétrer l'habitude de l'épargne dans les classes ouvrières, en enseignant à la jeune génération qui s'élève, je crois pouvoir me borner à constater que partout où cette mesure a été adoptée, elle a produit des résultats très-satisfaisants.

L'annexe n° 2 donne le relevé des écoles où la Caisse fonctionne. On peut dire aujourd'hui que, grâce au patronage et aux encouragements des administrations locales et des inspecteurs de l'enseignement primaire, grâce encore au zèle et au dévouement des instituteurs et institutrices, le désir d'épargner tend à s'infiltrer de plus en plus parmi les élèves. Grands et petits le manifestent et on les voit empressés et heureux de déposer entre les mains de leurs maîtres les quelques centimes qu'ils peuvent, dans ce but, obtenir de leur famille.

En 1868, il a été effectué :

Versements	}	à Bruxelles	35,518	(dont 10,219 sur livrets nouveaux)	fr. 7,713,240 05
		dans les 55 agences en province	82,572	(dont 15,370 — —)	8,247,277 15
		ENSEMBLE	156,090	(dont 25,589 — —)	12,962,517 16
Remboursements.	}	à Bruxelles	5,621	(dont 1,949 liv. éteints)	2,460,269 35
		dans les 55 agences en province	9,011	(dont 5,642 —)	2,248,507 56
		ENSEMBLE	12,652	(dont 5,591 —)	4,708,576 91
Soldes		Augmentation du nombre des livrets	19,998	et des sommes déposées	8,255,940 25
		Au 31 décembre 1867. Solde du nombre des livrets	15,716	et des sommes déposées, y compris les intérêts capitalisés,	6,762,400 60
Soldes		Du nombre des livrets	35,714	et des sommes déposées	15,018,540 85
		Intérêts capitalisés au 31 décembre 1868, à			502,164 09
		TOTAL			fr. 15,518,504 94

En moyenne, à Bruxelles, par versement	144 16,	par livret 712 78	} y compris les intérêts.
Dans les 55 agences en province, par versement	65 54	— 307 07	
Moyenne générale, par versement	95 25	— 428 92	

Le tableau qui suit présente la classification des versements effectués pendant l'année 1868, suivant l'importance de chacun.

VERSEMENTS effectués	Sommes de 1 à 10 fr.		Sommes de 10 à 100 fr.		Sommes de 100 à 500 fr.		Sommes de 500 à 1,000 fr.		Sommes de 1,000 à 5,000 fr.		Sommes au-dessus de 5,000 fr.	
	NOMBRE.		NOMBRE.		NOMBRE.		NOMBRE.		NOMBRE.		NOMBRE.	
Bruxelles	50605	89,760 86	2018	64,124 82	380	104,443 23	121	96,778 96	110	209,128 25	194	7,151,005 91
55 agences	74549	167,685 90	5045	199,888 63	1753	480,004 99	545	452,754 21	425	765,916 52	277	5,202,958 88
	125244	257,444 76	7065	264,015 45	2115	584,558 22	666	599,513 17	535	975,044 77	471	10,553,962 79
MOYENNES.		2 06		37 58		276 64		795 07		1,825 60		21,982 95

Voici la classification des livrets existants au 31 décembre 1868.

LIVRETS existants AU 31 DÉCEMBRE.	NOMBRE.	Sommes de 1 à 10 fr	NOMBRE.	Sommes de 10 à 100 fr.	NOMBRE.	Sommes de 100 à 500 fr.	NOMBRE.	Sommes de 500 à 1,000 fr.	NOMBRE.	Sommes de 1,000 à 3,000 fr.	NOMBRE.	Sommes au-dessus de 3,000 fr.
Bruxelles.	7050	24,587 44	2052	74,374 82	413	95,004 27	100	72,034 02	121	225,007 12	77	7,156,853 45
36 agences .	15473	51,406 95	3328	168,821 04	2082	521,828 21	812	582,034 97	754	1,250,402 60	333	5,106,510 01
	22503	76,454 37	3480	243,095 86	2525	616,922 48	921	655,288 99	875	1,403,509 78	410	12,263,343 46
MOYENNES.	3 40		28 67		244 33		711 50		1,672 45		29,910 59	

PROPORTION SUR 100.

De fr	1 à	10 versements en 1868, 92.	livrets au 31 décembre 1868, 65.
•	10 à 100	—	5.2
•	100 à 500	—	1.6
•	500 à 1,000	—	0.5
•	1,000 à 3,000	—	0.4
Au dessus de 3,000	—	—	0.5
			100.

Pour l'année 1866, les versements inférieurs à 10 francs étaient dans la proportion de 76.7 p. 0/0; pour 1867, cette proportion était de 86.3, et pour 1868, elle est de 92 p. 0/0.

Au 31 décembre 1866, les versements inférieurs à 100 francs étaient dans la proportion de 91 p. 0/0; au 31 décembre 1867, de 95.7 p. 0/0; au 31 décembre 1868, la proportion est de 97.2 p. 0/0.

Les livrets inférieurs à 100 francs représentaient, au 31 décembre 1866, les $\frac{2}{3}$ des livrets émis (66.9 p. 0/0); au 31 décembre 1867, les $\frac{1}{2}$ (79 p. 0/0), et au 31 décembre 1868, près des $\frac{6}{7}$ (86 p. 0/0):

La moyenne des versements inférieurs à 10 francs était, au 31 décembre 1866, de fr. 3-19; au 31 décembre 1867, elle était descendue à fr. 2-82, et au 31 décembre 1868, elle s'abaisse à fr. 2-06.

Dans la somme de fr. 15,318,504 94 c^s, indiquée plus haut, sont compris les dépôts effectués par les succursales à la Caisse générale d'épargne et de retraite ou chez les agents de la Banque Nationale.

Le tableau suivant indique le mouvement des opérations pour chacune de ces caisses auxiliaires :

SUCCESSIONS.	DATE de L'OUVERTURE.	Nombre DES COMPTES des déposants.			Solde DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1867.	Opérations de l'année 1868.				Solde DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1868.
		OUVERTS.	CLOS.	RESTANT OUVERTS.		VERSEMENTS.		RMBOURSEMENTS.		
						NUMBRE	SOMMES.	NUMBRE.	SOMMES.	
<i>Beaumont</i>	30 novembre 1868	65	»	65	»	115	5,406 07	»	»	5,406 07
<i>Binche</i>	1 ^{er} janvier 1867	205	54	259	11,151 28	1,201	13,587 75	50	2,531 82	22,407 21
<i>Braine-P'Alleud</i>	1 ^{er} janvier 1868	25	1	22	»	40	6,259 25	2	1,020 »	5,239 25
<i>Deynze</i>	27 octobre 1867	65	2	63	5,529 85	191	10,323 »	5	862 »	12,900 85
<i>Dour</i>	8 juin 1867	222	16	206	24,101 »	1,151	20,113 09	45	4,132 90	40,171 19
<i>Élouges</i>	9 juin 1867	112	11	101	7,511 11	412	8,554 67	24	1,206 08	14,639 70
<i>Hal</i>	1 ^{er} septembre 1868	161	»	161	»	489	3,565 49	»	»	3,565 49
<i>Heyst-op-den-Berg</i>	17 mars 1867	56	»	56	10,205 57	68	4,650 55	12	2,092 70	12,765 42
<i>Lierre</i>	24 juin 1867	376	64	312	10,010 62	1,266	7,186 75	75	1,795 54	15,405 85
<i>Lokeren</i>	14 novembre 1866	624	84	540	206,451 64	854	320,956 74	280	199,424 61	556,965 77
<i>Menin</i>	N'a pas encore ouvert.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<i>Mons</i>	Affiliée le 1 ^{er} mai 1867.	1,581	551	1,250	857,127 44	798	515,608 29	654	254,154 09	956,601 64
<i>Péruwelz</i>	26 mai 1867	599	49	350	13,879 76	920	16,561 67	87	4,815 40	25,425 94
<i>Quiévrain</i>	5 juillet 1868	65	»	65	»	220	999 »	»	»	999 »
<i>Saint-Ghislain</i>	6 décembre 1868	19	»	19	»	23	107 08	»	»	107 08
<i>Saint-Hubert</i>	14 juillet 1867	91	7	84	4,511 56	286	16,046 95	51	7,651 60	12,906 69
<i>Stavelot</i>	1 ^{er} janvier 1868	257	4	253	»	875	52,855 55	6	954 61	51,918 71
<i>Stroy-Bracquognies</i>	Juin 1868	118	»	118	»	405	10,000 »	»	»	10,000 »
<i>Thielt</i>	7 février 1867	229	15	214	20,406 10	555	30,224 55	45	11,558 54	59,291 89
<i>Trooz-Forêt</i>	13 septembre 1868	49	»	49	»	100	5,586 17	4	565 »	5,021 17
<i>Virton</i>	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
		4,765	618	4,145	1,168,955 71	10,080	855,170 18	1,525	472,505 01	1,529,822 88

Par suite des achats de fonds publics belges effectués pour le compte et à la demande des déposants, il restait en dépôt à la caisse au 31 décembre 1867 7 inscriptions pour fr. 12,000

Dans le courant de l'année 1868, 25 déposants ont demandé la conversion d'une partie de leur avoir en fonds belges 4 1/2 %, et ces achats ont donné naissance à 23 inscriptions pour fr. 29,500

qui, ajoutés aux chiffres précédents, donnent 30 — — 42,400

Il a été retiré par les titulaires 16 — — 51,600

Il reste en dépôt au 31 décembre 1868 14 inscriptions pour fr. 10,800 appartenant à six déposants

Le montant total des dépôts sur livrets, s'élevant au 31 décembre 1868, comme il est indiqué ci-dessus, à fr. 15,518,504 94, les sommes déposées par les communes et les établissements publics y sont comprises pour fr. 7,875,556 91

Les intérêts capitalisés se montent à 141,408 57

ENSEMBLE fr. 8,016,765 28

répartis sur 555 livrets; la moyenne est de fr. 14,444 62 par livret.

Au 31 décembre 1866, le nombre de ces livrets s'élevait à 458 et les dépôts à fr. 1,108,551 56; moyenne, fr. 2,410 94.

Au 31 décembre 1867, 598 livrets, dépôts, fr. 2,590,459 06; soit en moyenne fr. 4,551 84.

Pour les dépôts effectués par des communes et des établissements publics, en conformité des dispositions de l'article 4 de l'arrêté royal du 22 mai 1865, le solde au 31 décembre 1867, y compris les intérêts capitalisés était de	fr. 4,824,599 70
Les versements en 1868 ont donné	4,940,803 86
	<hr/>
Il a été retiré	Fr. 8,805,203 62
	8,057,797 08
	<hr/>
Il reste en dépôt	fr. 807,405 94
Les intérêts capitalisés se montent à	23,402 66
	<hr/>
TOTAL	fr. 850,808 60

Les dépôts de la même catégorie qui ont été opérés par l'intermédiaire des receveurs des contributions se présentent comme il suit :

	CAPITAUX.	INTÉRÊTS.
Solde au 31 décembre 1867	fr. 168,457 04	fr. 1,875 65
Versements en 1868	230,250 13	
	<hr/>	
	Fr. 398,607 17	
Remboursements en 1868	259,224 60	
	<hr/>	
En dépôt au 31 décembre 1868	fr. 159,442 57	fr. 1,875 65
Les intérêts à capitaliser à la même date.		2,461 98
		<hr/>
Solde au 31 décembre	fr. 159,442 57	fr. 4,355 61

Le solde à répartir entre les communes pour le fonds institué par la loi du 18 juillet 1860, qui abolit les octrois, s'élevait au 31 décembre 1867, d'accord avec le bilan, à fr. 1,155,805 52

Le Département des Finances a versé en 1868 .

1° Pour solde de la répartition de 1867	fr. 1,643,761 99
2° Pour les répartitions provisoires des quatre trimestres de 1868	16,895,990 88
	<hr/>
TOTAL de la recette jusqu'au 31 décembre 1868	fr. 19,675,556 59

Il a été payé :

1° A la Société du Crédit communal, à la décharge des communes qui ont opéré des emprunts par l'intermédiaire de cette Société, les quarts d'annuités échus en 1868	fr. 1,816,289 52
2° Aux villes et communes par mandats payables chez les receveurs des contributions ou à la Banque Nationale et dans ses agences.	fr. 16,900,898 97
Mandats en circulation	634,595 48
	<hr/>
	Fr 17,555,292 45
Diminution sur les dépôts	739,647 18
	<hr/>
	16,745,645 27
	<hr/>
	18,561,954 59
	<hr/>
Le solde à répartir au 31 décembre 1868 s'élève à	fr. 1,115,621 80
D'après le compte rendu des opérations de l'exercice précédent, il restait en dépôt, à l'intérêt de 5 p. %	fr. 2,375,684 49
Sur lesquels il est dû pour intérêts acquis.	47,981 55
Et à l'intérêt réduit	2,975 50
Les intérêts à bonifier se montent à.	260 27
	<hr/>
ENSEMBLE	fr. 2,578,659 99
	48,241 62
Il a été transféré en 1868 aux comptes portant intérêt	2,750,350 50
	<hr/>
TOTAL	fr. 5,109,010 29
Il a été retiré	5,519,997 48
Il a été payé sur les intérêts capitalisés	21,483 65
	<hr/>
Le solde des intérêts et des dépôts est de	fr. 1,589,012 81
	26,757 99

	Valeur vénale	Travaux d'assainissement.	Subsides divers.
Les sommes encaissées pour :			
s'élevaient à	2,774,041	080,808	578,708 00
Restitution au Trésor	956	500	•
	2,773,085	080,308	578,708 00
Les Départements ministériels ont autorisé des paiements et la Caisse a délivré des mandats spéciaux jusqu'à concurrence de . . .	1,905,008	414,553	450,750 52
Solde des subsides restant en dépôt au 31 décembre 1868. . .	808,077	205,815	121,057 57
Sur les mandats spéciaux délivrés aux parties intéressées, il restait en circulation	33,403	4,729	24,350
Le montant des intérêts à bonifier, pour les exercices 1866, 1867, et 1868, sur ces dépôts s'élève à	32,770 32	9,193 41	1,100 89

Durant les premiers mois de l'année, les demandes d'escompte et d'avances sur dépôt de valeurs ont été présentées à la Caisse d'une manière suivie, et tous les fonds successivement disponibles ont pu être employés en placements provisoires; il a même été jugé utile alors de réaliser une partie des valeurs de placements définitifs pour en appliquer le montant en placements provisoires donnant un produit plus avantageux. Toutefois, à partir du mois de juillet, les effets de la stagnation générale des affaires se sont fait sentir plus vivement et les occasions de placements ont diminué.

En conséquence, depuis le mois d'août, la Caisse a fait de nouveaux achats de valeurs de la catégorie des placements définitifs.

Le montant total des placements provisoires s'élevait au 31 décembre 1868 à fr. 16,214,590 88
 Au 31 décembre 1867, il n'était que de fr. 13,679,959 92

Le produit de l'escompte et des intérêts perçus par anticipation sur ces placements s'est élevé à la somme de fr. 768,701 35
 dont il faut déduire fr. 239,852 40
 pour le réescompte à reporter sur 1869.

Le montant des placements définitifs, qui s'élevait au 31 décembre 1867 à fr. 2,418,574 22
 après être descendu à la fin du mois de mai à fr. 354,535 73,
 est remonté au 31 décembre 1868 à fr. 1,247,092 97
 ces valeurs étant calculées aux prix d'achat.

Si elles étaient portées au cours de la Bourse du 31 décembre 1868, elles représenteraient une somme de 1,276,758 francs, soit une augmentation de fr. 29,665 03 c.

Je ne puis que répéter ici ce que je me suis fait un devoir de consigner déjà dans mes premiers rapports : c'est que l'administration de la Banque Nationale ne cesse de surveiller avec la vigilance la plus active les opérations de ses comptoirs et de ses correspondants pour les placements de la Caisse d'épargne.

Le service des recettes et des paiements dans les agences se fait en outre avec une très-grande régularité.

Le nombre de versements effectués à l'agence de Gand, qui s'était élevé en 1867 à 31,517, a atteint en 1868 le chiffre de 45,098, dont 45,801 versements inférieurs à 10 francs.

Les agences qui, après Gand, ont reçu le plus grand nombre de versements sont celles de Liège, Namur, Bruges, Hasselt, Tirlemont et Charleroi.

Les autres sont restées en dessous de 2,000, et il y en a huit qui, pendant toute l'année, n'ont pas eu à inscrire cent versements; moins de deux par semaine en moyenne.

La loi du 28 décembre 1867 a ouvert à la Caisse générale d'épargne et de retraite un troisième et dernier crédit, pour l'aider à couvrir ses frais de premier établissement et d'administration, en attendant que ses propres ressources lui permettent d'y pourvoir.

Il n'a été prélevé sur la somme allouée que 20,000 francs au mois de janvier 1868; pour le restant de l'année, malgré l'augmentation des dépenses occasionnées par la réorganisation de la Caisse de retraite, les prélèvements opérés sur les produits, à raison d'un demi pour cent des capitaux déposés, ont suffi pour assurer le service. Il est probable que la Caisse pourra incessamment commencer à rembourser au Trésor les avances qu'elle en a reçues.

L'accroissement constant du mouvement des opérations a rendu nécessaire l'augmentation du personnel : il a fallu compléter le mobilier des bureaux, et la dépense de ce chef s'est élevée en 1868, à . . . fr. 5,783 50

Les sommes payées pour le matériel s'élèvent à 13,624 36

Le total des sommes payées en 1868 et portées au compte de frais généraux s'est élevé à une somme de 72,452 86

dont il faut déduire les dépenses qui doivent être imputées à la Caisse de retraite. 14,125 21

Il reste un solde de fr. 61,507 65

Auquel vient s'ajouter pour amortissement :

1° Sur le mobilier fr. 322 55

2° Sur le matériel 4,307 22

1,629 57

Le compte de profits et pertes se résume comme il suit :

Le produit total obtenu pour l'année 1868 sur les placements de toute nature s'élève à une somme de 629,141 88

	REPORT.	fr.	620,141 88
Sur laquelle il y a lieu de prélever :			
1 ^o Le montant des intérêts bonifiés aux déposants	fr.	428,993 55	
2 ^o L'amortissement sur le mobilier et le matériel	fr.	1,020 57	
3 ^o Les frais généraux à concurrence d'un demi pour cent, en moyenne, sur la somme totale des dépôts		78,010 66	
		<u>506,974 78</u>	
Il reste en excédant une somme de	fr.	110,878 52	
qui est portée au fonds de réserve et ajoutée au solde de ce compte, savoir			
Pour l'année 1865	fr.	695 91	
— 1866		63,252 83	
— 1867		57,025 65	
		<u>120,974 39</u>	
Total au 31 décembre 1868	fr.	240,850 74	
Les intérêts bonifiés aux déposants se montent pour 1865 à fr. 2,452 57			
— — — 1866 à		60,953 04	
— — — 1867 à		201,201 17	
— — — 1868 à		428,993 55	
	fr.	<u>753,702 81</u>	

(Voir le bilan, page 17.)

Un arrêté royal, en date du 21 juin dernier, a rendu obligatoires, à partir du 1^{er} août 1868, les dispositions de la loi du 16 mars 1865 concernant la Caisse de retraite, dont la mise en vigueur avait dû être ajournée jusqu'à l'achèvement des nouveaux tarifs.

Par suite des changements apportés à l'organisation de cette caisse, un bilan pour les opérations effectuées sous son premier régime a été arrêté au 31 juillet dernier, un second bilan est arrêté au 31 décembre.

D'après le premier, la Caisse possédait, au 31 juillet 1868, des inscriptions de rentes belges 2 1/2 p. 0/0 au capital nominal de fr. 1,365,670 47 c^s, valant au cours du jour (fr. 50 80 c^s) fr. 816,671 55 c^s et acquises au taux moyen de fr. 54 75 c^s pour fr. 747,760 50

Il lui restait dû en compte courant à la Caisse d'épargne 22,628 62

De sorte que l'actif au 31 juillet 1868 s'élevait à fr. 770,598 12

A la même époque, on évaluait les charges de la Caisse à fr. 745,402 88 c^s, savoir

1^o Fonds des versements reçus pour constitution de rentes, non compris les 5 p. 0/0 perçus pour frais d'administration. 864,665 78

Après déduction des arrérages de rentes payés à concurrence de 136,894 61

Il reste. . . fr. 727,760 17

2^o Fonds des suppléments payés lors de la constitution de la première rente 5,840 28

3^o Versements effectués pour la constitution de rentes à déterminer ultérieurement, savoir :

a) Divers fr. 880 02

b) Fonds Bischoffsheim 6,211 11

7,097 15

4^o Paiements effectués jusqu'au 31 juillet par les receveurs des contributions, à rembourser au Trésor public 6,754 65

Sous déduction d'un mois d'intérêt sur la dette belge 2 1/2 p. 0/0, du 1^{er} au 31 juillet 2,845 16

3,889 47

5^o Prélèvements sur les recettes pour remboursement partiel des frais d'administration en 1866, 1867, 1868 806 85

TOTAL des charges. . . fr. 745,402 88 745,402 88

Excédant net (fonds de réserve). fr. 24,905 24

Les recettes effectuées jusqu'au 31 juillet 1868 s'élèvent à la somme de fr. 3,799 58 c^s, qui se divise comme il suit :

Dépôts constitués en rentes	5,787 08	
Supplément pour frais funéraires	12 50	
		3,799 58

Cette somme a été appliquée comme il suit :

1° Au profit de 7 assurés nouveaux	1,509 72	
2° — 25 — anciens fr.	2,489 66	
		5,799 58
Ensemble. 50 inscriptions pour fr.		5,799 58

Au 31 juillet le nombre des rentiers inscrits était de 1,951 : le relevé ci-après indique leur âge au moment de l'inscription :

De 18 à 20 ans	507	
» 21 à 30 »	739	
» 31 à 40 »	431	
» 41 à 50 »	370	
» 51 à 60 »	104	
		1,951

Le montant des rentes constituées jusqu'au 31 juillet se répartit ainsi qu'il suit, selon l'âge fixé pour l'entrée en jouissance :

A 55 ans fr.	104,952 »
» 60 »	52,056 »
» 65 »	19,740 »
	173,748 »

La somme de fr. 886 02 c^s qui figure au bilan représente des versements partiels insuffisants pour acquérir le *minimum* de rente; ces versements, qui étaient improductifs d'intérêts aux termes de l'article 7 de la loi du 8 mai 1850, ont été transférés à la Caisse d'épargne, où ils jouissent des mêmes avantages que les dépôts ordinaires.

(Voir le bilan, page 18.)

D'après le second bilan qui donne la situation au 31 décembre 1868, la Caisse possédait des inscriptions de rentes belges 2 1/2 p. 0/0 au capital nominal de fr. 1,542,876 47 c ^s , valant au cours du jour (fr. 62) fr. 956,585 41 c ^s , et acquises au taux moyen de fr. 55.60, courtage compris, pour.	fr. 857,152 74
Elle avait en dépôt à la Caisse d'épargne.	75,000 »
— en espèces en caisse	1,758 47
Il lui était dû pour le semestre échu des rentes 2 1/2 p. 0/0	19,285 95
	953,177 16
De sorte que l'actif au 31 décembre 1868 s'élevait à fr.	953,177 16

REPORT. . . . fr. 953,177 16

A la même époque, on évaluait les charges de la Caisse à fr. 927,485 77 c', savoir :

1° Fonds des versements reçus pour constitution de rentes, non compris les 5 p. 0/0 perçus pour frais d'administration :

a) Capitaux abandonnés	fr. 539,727 17	
b) — réservés	122,783 10	
		662,510 27
Intérêts sur fonds de rentes	598,540 44	598,540 44
ENSEMBLE	fr. 1,050,850 71	

Après déduction de :

a) Capitaux réservés remboursés.	fr. 241 91	
b) Arrérages de rentes payées	145,010 39	
		145,252 30

Il reste fr. 905,607 41

2° Fonds des frais funéraires. fr. 5,046 82

3° Fonds Bischoffsheim pour la constitution de rentes en faveur du personnel de la Banque Nationale 5,587 20

4° Paiements effectués par les recouvreurs des contributions, à rembourser au Trésor public fr. 2,573 49

5° Prélèvements sur les recettes pour remboursement partiel des frais d'administration en 1860, 1867 et 1868. 9,770 85

TOTAL DES CHARGES fr. 927,485 77 927,485 77

Excédant net (fonds de réserve). fr. 23,691 30

Le total des recettes opérées du 1^{er} août au 31 décembre 1868 pour l'acquisition de rentes s'est élevé à fr. 173,422 33 c^s, après déduction de fr. 17 13 c^s versés en trop et remboursés.

Cette somme se divise comme il suit :

	CAPITAL	
	abandonné.	réservé.
Dépôts constitués en rentes	fr. 27,926 96	21,175 57
Dépôts effectués à la fin du mois de décembre par la Compagnie du chemin de fer du Nord, au nom des employés et ouvriers attachés à son exploitation sur le territoire belge, afin de constituer à leur profit des rentes dont le chiffre ne pourra être fixé que lorsque l'âge des titulaires aura été constaté. Ce dépôt se monte pour 90 assurés à	21,220 »	105,000 »
et pour 647 autres, à		
Fr.	49,146 96	126,775 57
Il a été reçu de plus, aux termes de l'article 65 de la loi du 16 mars 1865, pour fixer à une époque plus rapprochée l'entrée en jouissance de rentes déjà créées, une somme de	246 37	
Fr.	49,593 33	126,775 57
Indépendamment des sommes portées ci-dessus, il a été prélevé sur le fonds institué par M. Bischoffsheim, en faveur du personnel de la Banque Nationale, une somme de qui a été convertie en rentes, et une autre de	246 37	2,470 »
Fr.	49,639 70	129,245 57
qui a été appliquée en exécution de l'article 65, comme il est dit ci-dessus.		

Il a été remboursé aux ayants droit d'un assuré décédé, le capital qui avait été réservé lors de l'acquisition d'une rente à son profit. Ce paiement s'élève à fr. 241 01 ^{ce}.

Les versements et les prélèvements ont été affectés comme il suit :

	Nombre.	Capital abandonné.	Nombre.	Capital réservé.	
Au profit d'assurés nouveaux fr.	54	10,185 53	25	10,544 58	} 21,173 57
— — anciens	12	8,741 45	55	7,500 99	
	46	27,926 96	60	25,645 57	} 2,470 "

Les rentes acquises par les nouveaux assurés se répartissent d'après l'âge au jour du versement dans les proportions suivantes :

	RENTES A CAPITAL	
	abandonné.	réserve.
De 10 à 20 ans révolus	26	5
" 20 à 30 —	"	5
" 30 à 40 —	2	7
" 40 à 50 —	"	12
" 50 à 60 —	2	"
" 60 à 65 —	4	"
	34	25

Le tableau suivant indique les âges fixés pour l'entrée en jouissance, ainsi que le montant total des rentes constituées du 1^{er} août au 31 décembre 1868. Le montant des rentes à capital réservé, éteintes pendant la même période, en est déduit :

	RENTES A CAPITAL		RENTES éteintes.	SOLDE des rentes à capital réservé.
	abandonné.	réserve.		
A 50 ans	1,096 75	2,148 87	"	2,148 87
" 51 "	"	120 "	"	120 "
" 52 "	"	120 "	"	120 "
" 53 "	"	120 "	"	120 "
" 54 "	"	120 "	"	120 "
" 55 "	444 98	215 25	"	215 25
" 60 "	1,861 47	504 "	"	504 "
" 61 "	12 "	"	"	"
" 62 "	60 "	"	"	"
" 65 "	500 "	"	"	"
" 65 "	1,799 51	792 "	56	756 "
	5,574 69	4,140 12	56	4,104 12

RELEVÉ DES QUOTITÉS DE RENTES ACQUISES DU 1^{er} AOUT AU 31 DÉCEMBRE 1868.

(Non compris celles qui dérivent du versement fait par la Compagnie du Nord)

CAPITAUX ABANDONNÉS.					CAPITAUX RÉSERVÉS.									
ANNÉES d'entrée en jouissance des rentes.	INTERVALLE entre l'opération et l'année d'entrée en jouissance.	AGE des assurés au jour du versement.	MONTANT des QUOTITÉS DE RENTES, par Age des assurés, au jour du versement.	MONTANT des QUOTITÉS DE RENTES, par années d'entrée en jouissance.	ANNÉES d'entrée en jouissance des rentes.	INTERVALLE entre l'opération et l'année d'entrée en jouissance.	AGES des assurés au jour du versement.	MONTANT des QUOTITÉS DE RENTES, par Age des assurés, au jour du versement.	MONTANT des QUOTITÉS DE RENTES, par années d'entrée en jouissance.	ANNÉES d'entrée en jouissance des rentes.	INTERVALLE entre l'opération et l'année d'entrée en jouissance.	AGES des assurés au jour du versement.	MONTANT des QUOTITÉS DE RENTES, par Age des assurés, au jour du versement.	MONTANT des QUOTITÉS DE RENTES, par années d'entrée en jouissance.
1869.	1 an.	60 à 61 ans.	732 "	"	1870.	2 ans.	57 à 58 ans.	"	12 "					
		61 à 62 —	60 "	1,002 "	1871.	5 —	61 à 62 —	"	24 "					
		62 à 63 —	500 "		1872.	4 —	55 à 56 —	12 "	24 "	1884.	16 ans.	53 à 54 ans.	42 67	1,584 86
1871.	5 ans.	61 à 62 —	"	600 "	1875.	5 —	59 à 60 —	"	24 "			58 à 59 —	120 "	222 67
1873.	5 —	49 à 50 —	"	548 "	1875.	7 —	52 à 53 —	"	12 "			45 à 44 —	60 "	
1878.	10 —	44 à 45 —	45 51	525 02	1876.	8 —	56 à 57 —	"	12 "	1885.	17 —	52 à 53 —	112 60	
		54 à 55 —	479 51		1877.	9 —	55 à 56 —	"	24 "			46 à 47 —	192 "	352 60
1879.	11 —	58 à 59 —	151 45	871 43	1878.	10 —	59 à 40 —	121 85	217 85	1886.	18 —	47 à 48 —	48 "	
		49 à 50 —	720 "				49 à 50 —	96 "		1887.	19 —	51 à 52 —	"	200 "
1880.	12 —	57 à 58 —	153 30	205 49	1870.	11 —	58 à 59 —	120 "	265 25	1887.	20 —	50 à 51 —	"	64 25
		47 à 48 —	110 19				45 à 44 —	95 25		1888.	20 —	44 à 45 —	"	72 "
1881.	13 —	46 à 47 —	"	12 "	1870.	11 —	48 à 49 —	48 "		1880.	21 —	38 à 39 —	48 "	120 "
1883.	15 —	54 à 55 —	"	72 "			58 à 59 —	120 "	192 "			45 à 44 —	72 "	
1885.	17 —	57 à 58 —	"	12 "	1880.	12 —	58 à 59 —	120 "	192 "	1890.	22 —	27 à 28 —	6 01	78 01
1894.	20 —	28 à 29 —	"	12 "			47 à 48 —	72 "		1891.	23 —	42 à 45 —	72 "	
1895.	27 —	52 à 53 —	"	55 28	1881.	13 —	56 à 57 —	219 48	251 48	1895.	25 —	41 à 42 —	"	96 "
1900.	32 —	17 à 18 —	"	720 "			46 à 47 —	12 "		1895.	27 —	24 à 25 —	"	71 67
1901.	55 —	21 à 22 —	"	29 47	1882.	14 —	58 à 59 —	120 "	156 "	1895.	27 —	52 à 53 —	"	72 "
1908.	40 —	19 à 20 —	"	48 "			45 à 46 —	56 "		1897.	29 —	20 à 21 —	"	211 90
1909.	41 —	18 à 19 —	"	956 "	1885.	15 —	54 à 55 —	164 51	392 51	1905.	57 —	12 à 15 —	"	214 17
							58 à 59 —	120 "		1907.	59 —	10 à 11 —	"	720 "
							49 à 50 —	108 "		1908.	40 —	19 à 20 —	"	24 "
			FR. . .	5,574 69					A REPORTER. . .	1,584 86			FR. . .	4,104 12

Les versements ont été effectués :

	CAPITAUX	
	abandonnés.	réservés.
Dans la province d'Anvers fr.	897 80	849 82
— de Brabant (Bruxelles excepté)	»	6,011 12
— de la Flandre occidentale	152 86	»
— de Hainaut	•	1,310 72
— de Liège	540 »	1,822 71
— de Luxembourg	4,052 85	»
— de Namur	2,500 »	»
A Bruxelles (y compris le prélèvement sur le fonds Bischoffsheim)	41,225 45	119,251 »
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 49,146 90	129,245 57

Dans les provinces de la Flandre orientale et du Limbourg, il n'a été fait aucun versement.

Au 31 décembre 1868, le nombre des personnes jouissant de leur rente à charge de la Caisse de retraite était de 156, et le montant total des rentes auxquelles elles avaient droit s'élevait à 24,420 francs.

La Caisse a payé à ses rentiers :

Jusqu'au 31 décembre 1867. fr.	100,491 »	
Du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 1868	15,758 »	
	<hr/>	116,249 •
Du 1 ^{er} août au 31 décembre 1868.		5,565 »
		<hr/>
	TOTAL	121,812 »

(Voir le bilan, page 19.)

Le Directeur général,

LÉON CANS.

Bruxelles, le 1^{er} avril 1869.



BILAN DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1868.

ACTIF.		PASSIF.													
Espèces en caisse. — Au bureau central à Bruxelles . . . fr. 27,542 11	} 4,067,205 91	Capitaux dus aux déposants fr. 19,209,744 61	} 20,525,566 41												
Fonds de roulement. — A la Banque Nationale 4,059,861 80		Fonds communal. — Restant à répartir 1,115,621 80													
Portefeuille :		Créiteurs divers 57,185 25	754,060 71												
Placements provisoires. 16,214,590 88	} 17,461,685 85	Mandats en circulation 696,875 48													
Id. définitifs 1,247,092 97		Titulaires d'extraits d'inscriptions de fonds publics 10,800 »													
Produit des placements définitifs. — Intérêts courus au 31 décembre . . . 29,222 50		Réescompte sur 1869 des valeurs en portefeuille 259,852 40													
Extraits d'inscriptions de fonds publics 10,800 »															
Budget économique. — Solde en caisse et à la Banque Nationale 58,950 55		<table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td style="border: none;">Fonds de réserve. {</td> <td style="border: none;">1865 fr. 695 94</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">1866 65,252 85</td> <td style="border: none; text-align: right;">240,850 74</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">1867 57,025 05</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">1868 119,878 52</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	Fonds de réserve. {	1865 fr. 695 94			1866 65,252 85	240,850 74		1867 57,025 05			1868 119,878 52		
Fonds de réserve. {	1865 fr. 695 94														
	1866 65,252 85	240,850 74													
	1867 57,025 05														
	1868 119,878 52														
Mobilier et matériel. — Solde 79,848 87	} 145,000 »	Avances faites par le Trésor 145,000 »													
Frais généraux. — Restant à amortir 26,200 60															
Fr.	21,715,910 26	Fr.	21,715,910 26												

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE ARRÊTÉ AU 31 JUILLET 1868.

ACTIF.		PASSIF.	
Espèces en caisse fr.	22,028 62	Fonds des rentes 4 1/2 p. 0/0. — Versements reçus pour la constitution de rentes, déduction faite des sommes prélevées pour frais d'administration fr.	482,505 13
Dette publique belge 2 1/2 p. 0/0. — Inscription nominative de fr. 1,305,676 47 c ^s , valant au cours du jour (fr. 59 80 c ^s) fr. 816,674 55 c ^s , et acquise au cours moyen de fr. 54 75 c ^s , courtage compris, pour la somme de	747,769 50	Intérêts du fonds des rentes 4 1/2 p. 0/0	382,160 65
Rentes payées 110,249 »	156,894 61	Frais funéraires	5,840 98
Intérêts des rentes payées. 20,645 01		Versements partiels ne produisant pas d'intérêts <small>(Art. 7 de la loi du 6 mai 1850.)</small>	886 02
Frais généraux d'administration. — Différence entre le montant réel des frais de gestion et les prélèvements faits du chef de ces frais sur les recettes depuis le 1 ^{er} mai 1850 jusqu'au 31 juillet 1868	61,891 79	Fonds spécial institué par M. Bisschoffsheim pour encourager la participation à la Caisse générale de retraite du personnel de la Banque Nationale	6,211 11
		Trésor public. — Solde en sa faveur	3,889 47
		Fonds de réserve. — Excédant résultant de la balance des comptes d'intérêts.	24,995 24
		Caisse d'épargne. — Somme destinée au remboursement partiel des avances faites par cette institution	806 85
		Budget économique de la Caisse d'épargne. — Avances reçues de cette institution pour frais d'administration, du 1 ^{er} janvier 1866 au 31 juillet 1868 fr.	8,254 84
		Budget des Finances. — Avances reçues de l'État pour frais de premier établissement et d'administration jusqu'au 31 déc. 1865.	53,656 95
			61,891 79
			53,656 95
			969,184 52
	Fr. 969,184 52		Fr. 969,184 52

[N° 117.]

(18)

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1868.

ACTIF.		PASSIF.	
Espèces en caisse	1,758 47	Fonds des rentes. — Versements reçus pour la constitution de rentes, déduction faite des sommes prélevées pour frais d'administration :	
Dettes publique belge 2 1/2 p. 0/0. — Inscription nominative de fr. 1,542,876 47 c ^t , valant au cours du jour (fr. 62), fr. 956,585 41 c ^t , et acquise au cours de fr. 55 60 c ^t courtage compris, pour	952,152 74	Capitaux abandonnés fr. 529,727 17	
Caisse d'épargne. — Fonds y déposés	75,000 »	— réservés. 122,785 10	
Produit des placements. — Intérêts échus à encaisser	19,285 95	Fr. 652,510 27	
Rentes payées.	121,812 »	Intérêts du fonds des rentes	598,549 44 } B 1,050,859 71
Intérêts des rentes payées	25,198 50 } A 145,010 50	Frais funéraires	5,946 82
Remboursement du prix de rentes constituées avec réserve du capital	241 01	Fonds spécial institué par M. Bischoffsheim pour encourager la participation à la Caisse générale de retraite du personnel de la Banque Nationale.	5,587 20
Intérêts des capitaux remboursés	90 } A 241 91	Trésor public. — Solde de compte en sa faveur	2,575 49
Frais généraux d'administration. — Différence entre le montant réel des frais de gestion et les prélèvements faits du chef de ces frais sur les recettes du 1 ^{er} mars 1850 au 31 décembre 1865, soit	55,656 95	Fonds de réserve. — Excédant résultant de la balance des comptes d'intérêts	25,691 59
Id. du 1 ^{er} janvier 1866 au 31 décembre 1868	8,354 56 } 62,011 51	Caisse d'épargne. — Somme destinée au remboursement partiel des avances faites par cette institution.	9,770 85
Fr.	1,160,440 77	Budget économique de la Caisse d'épargne. — Avances reçues de cette institution pour frais d'administration du 1 ^{er} janvier 1866 à ce jour.	8,554 56
		Budget des Finances. — Avances reçues de l'État pour frais de premier établissement et d'administration jusqu'au 31 décembre 1865	55,656 95 } 62,011 51
		Fr.	1,160,440 77

Notz. — Les sommes portées à l'actif sous la lettre A, et celles qui figurent sous la lettre B au passif, sont des éléments d'un même compte. — Il y a quelques années, on indiquait simplement au passif du Bilan le solde de ces articles, soit le capital nécessaire pour faire le service des rentes jusqu'à leur extinction; mais ce mode de procéder ne permettait ni d'apprécier la situation d'une manière complète, ni de suivre la marche de l'institution; c'est pour ce motif que l'on y a renoncé.

Tel qu'il est actuellement dressé, le Bilan présente :
d'une part, au passif, toute la recette (les versements reçus pour prix de rentes)
et d'autre part, à l'actif, toute la dépense, savoir : 1^o les rentes payées

et 2^o les sommes remboursées pour prix de rentes constituées avec réserve du capital, et qui se sont éteintes.

La recette, comme la dépense, est augmentée des intérêts composés au taux des tarifs. — En admettant que la mortalité réelle concorde avec la mortalité probable déduite des tables de Quetelet qui ont servi de base aux tarifs de la caisse, le montant des articles A de l'actif devrait (au jour du décès du dernier rentier) s'élever au même chiffre que le montant des articles B du passif.

ANNEXE N° 1.

COMITÉS ADMINISTRATIFS DES SUCCURSALES.

(Pour les succursales de **Lokeren, Thieft, Binche et Heyat-op-den-Berg**, voir le compte rendu de 1865-1866.)

DOUR (8 juin 1867)

MM. HARNEGNIES (F.), président, fabricant de cordes, propriétaire.
 GODEFROID (M.), rentier.
 GOBBEL (M.), secrétaire, voyageur en charbon.
 DEFRISE (H.), rentier.
 HOUROUX (E.), vice-président, agent comptable.
 MESPLES (S.), magasinier de charbonnage.
 HARNEGNIES (P.), directeur de charbonnage.
 BATON (P.-J.), ouvrier charbonnier, membre du conseil de prud'hommes.
 RUELE (B.), id. id.
 WATTIEZ (E.), tonnelier à Wihéries.

LIÈRE (24 juin 1867).

MM. BERGMANS (P.), bourgmestre.
 VANDE WYNGAERT-VANDERLINDEN, conseiller communal.
 COOLS (F.), conseiller communal.
 DUYSTERS (E.), fabricant, membre des hospices.
 AERTS (E.), avocat, membre du bureau de bienfaisance.
 DESMEDT-BERGMANS (Ch.), négociant, propriétaire.
 VERVLOET (F.), industriel.
 DE POETER-VANDEVELDE, banquier, conseiller communal.

BRAINE L'ALLEUD (1^{er} janvier 1868).

MM. WAÏEZ (Ach.), bourgmestre.
 ALLARD-MINNE, fabricant d'étoffes.
 CLÉMENT (L.), id.
 JACOBS (J.-B.), teinturier.
 CHARLIER (A.), cultivateur, échevin.
 BOUCHEN (N.), filateur de coton.
 GERARD (H.), fabricant d'étoffes.
 VANHAM (L.), id. banquier, conseiller communal.
 WILPUTTE (G.), contre-maitre de tissage.
 DAMBRÉ (W.), fabricant d'étoffes.
 GOUTTIER (H.), notaire, conseiller communal.
 CLOQUET (J.-B.), distillateur, membre de la chambre de commerce de Nivelles, membre de la commission provinciale d'agriculture, chevalier de l'ordre de Léopold.
 MASSON (W.), contre-maitre de tissage.
 BAUCHELET (G.), fabricant d'étoffes.
 GLIBERT (A.), cultivateur et brasseur.

STREPY-BRACQUEGNIES (juin 1868).

MM. COPPÉE (F.), bourgmestre.
 SCOUMMANE (V.), négociant.
 NOULLET (E.), industriel.
 BERTAINCHAND (L.), agent comptable.
 DESCARFS (D.), chef ouvrier.
 SAINTE (F.), propriétaire.
 RAUDUIN (L.), chef ouvrier.

LE TROOZ (15 septembre 1868).

MM. DRESSE (A.), industriel.
 FAGARD (S.), filateur.
 DUBOIS (A.), instituteur communal.
 ANCIEN (C.-J.), ingénieur de travaux.
 PIRARD (G.), maître d'usine.
 DUBOIS (N.), secrétaire communal.
 WILMOTTE (M.), maître d'usine.

SAINT-GHISLAIN (6 décembre 1868).

MM. CAVENATTE (C.-A.), bourgmestre.
 DE BRUYN-GUERIN, échevin.
 CHEVALIER (F.), id.
 CAREZ (Os.), notaire.
 DE BRUYN (A.), conseiller provincial.
 GUELTON, curé.
 BONDUÉL (A.), directeur du rivage.
 MUSIN (H.), conseiller communal.
 BANSANT (B.), professeur à l'école moyenne.
 VAN VREEKON (H.), industriel.
 LADURON (P.), directeur de l'école moyenne.

BLEYBERG (8 janvier 1869).

MM. PAQUOT (R.), directeur-gérant de la société de Bleyberg.
 KLESENS (E.), bouegmestre de Montzen.
 VANDER HEYDEN, échevin de Montzen.
 ZIMMER (Z.), agent comptable de Bleyberg.

QUENAST.

MM. ZAMAN (Z.-E.), sénateur, administrateur-gérant de la Société anonyme des carrières de porphyre de Quenast.
 DENVI (H.), bourgmestre de Quenast.
 SLETTE (F.), échevin, secrétaire communal.
 BOIS D'ESTERIEZ (F.), échevin à Tubize.
 WINNEX (H.), agent comptable.

ANNEXE N° 2.

RELEVÉ

des écoles dont les instituteurs ou institutrices ont fait, en 1868, au nom de leurs élèves, des versements à la Caisse d'épargne, instituée sous la garantie de l'État.

PROVINCE D'ANVERS.

BORGEMOUT. École comm. n° 1, M. L. Storms.
 Id. Id. 2, M. S. Decleyn.
 BRASSCHAET Id. M. Michielsens.
 HOBOKEN. Id. M. Tant.
 WOMMELGHEM. Id. M. De Belser.
 WYNEGHEM. Id. M. J.-B. Van Turnhout.
 ARENDONCK. M. L. Tielemans, instituteur.
 MEXPLAS. M. J.-B. Bastiaens, instituteur.

Succursale de Liège.

M^{lle} Philomène Van In, directrice de l'école communale gratuite des filles de Liège.
 L'instituteur communal d'Emblehem.
 Id. id. de Viersel.
 Id. id. de Halle.
 Id. id. de Broechem.
 Id. id. de Raest.
 Id. id. de Santhoven.

BRABANT.

BRUXELLES. Écoles communales :
 N° 1. M. Van Gils, directeur.
 2. M^{me} Vanderbecken, directrice.
 3. M. Coveliers, directeur.
 4. M. Mottemans, id.
 5. M. Campion, id.
 6. M. Gallet, id.
 7. M. Lauters, id.
 8. M^{me} Vandermarlière, directrice.
 9. M. Anselme, directeur.
 École professionnelle. M^{me} Buelens, directrice.
 École israélite. M. Samdam.
 FOREST. École communale. M. Smet, instituteur.
 ANOERLECHT. École communale. M. Denys, père, instituteur.
 COREGHEM. École communale. M. Denys, fils, instituteur.
 BOENDAEL. École communale. M. De Coen, instituteur.
 WOLUVE-SAINT-PIERRE. École communale. M. Lamotte, instituteur.
 EFTERBEEK. École communale. M. Shaw-Vervoort, instituteur.
 LOUVAIN. École communale. M. L.-J. Gallemerts, directeur.
 WAVRE. École primaire de garçons et école d'adultes.
 MM. Michotte, frères.
 École primaire de filles. M^{me} Delvaux.
 École moyenne de filles. M^{lle} Weustenraad, actuellement remplacée par M^{lle} L. Collet.
 TIREMONT. M. D. Claes, instituteur.
 M. T. Gilis, id.

Succursale de Hal.

MM. Vanden Broeck, instituteur communal.
 Idemal, id.

FLANDRE OCCIDENTALE.

BRUGES. École communale n° 1. Garç. M. Weens.
 Id. 2. id. M. Berragan.
 Id. 3. id. M. Dewilde.
 Id. 1. Fill. M^{lle} Jacobs.
 Id. 2. id. M^{me} Engels.
 COURTRAI. M. Devruse, instituteur communal.
 M. Vandercruyssen, sous-instituteur comm.
 M. J. Verroken, id.
 M. E. Blaere, id.
 M. Lefrère, directeur de l'Orphelinat du Saint-Esprit.
 HARLEBEKE. M. Viaene, instituteur communal.
 MOUSCRON. M. Debaene, id.
 WALLE-LEZ-COURTRAI, M. N., id.
 OSTENDE. École communale gratuite. M. L. Hoste, directeur.
 BECELAERE. École communale. M. Vandenbulke, instituteur.

FLANDRE ORIENTALE.

GAND. Écoles communales (écoles gratuites) : garçons.
 N° 1. MM. Bogaerts, instituteur en chef.
 2. Van Syngel, id.
 3. Robelus, id.
 8. Wiemer, id.
 11. Van Renterghem, id.
 12. Van Acker, id.
 13. Van de Vyver, id.
 16 (Orphelinat).
 Écoles communales (écoles gratuites) : filles.
 N° 4. M^{me} Goeminne, institutrice en chef.
 5. M^{me} Vandermeulen, id.
 6. M^{me} Lammens, id.
 7. M^{me} Waedemon, id.
 9. M^{lle} Minne, id.
 10. M^{me} Van Hauwaert, id.
 14. M^{lle} Verraert, id.
 16. (Orphelinat) M^{me} Goutier, id.
 École de Saint-Pierre-Alost. M^{lle} Verougstraete, institutrice en chef.
 École mixte de Meulestede. M. Wiemer, instituteur en chef.
 École payante, garçons. M. Minnaert.
 Id. filles. M^{lle} Hofman.
 M^{me} Van Overbeek.
 M^{lle} Terryn.

AUBENARDE. École d'adultes M. Germon, père, directeur.

TRARODRE. Écoles primaires communales de garçons et de filles et école d'adultes. M. C. De Bruyckor, directeur.

École gardienne. M^{lle} E. Pfinder, directrice

OURLEGER. École communale (garçons) M. Broeckaert.
Id. (filles). M^{lle} De Beenhouwer.

SAINT-GILLES-WAES. M. Vandevelde, instituteur.

TAMISE. M. J. Denaeyer, instituteur.

Succursale de Lokeren.

M. De Schepper, instituteur à l'école communale du Centre, à Lokeren.

M. De Vleeschauwer, instituteur à l'école communale du hameau Boxelare.

M. Piro, instituteur à l'école communale du hameau Nieupoorte.

M. Erard, instituteur à l'école communale du hameau Roosen.

M. Back, instituteur à l'école communale du hameau Heyende.

De Maeschalck, instituteur à l'école communale du hameau Puttenen.

École adoptée des sœurs de la Présentation Notre-Dame.

Succursale de Deynze.

M. Auguste Van Coppenolle, instituteur communal de Deynze.

HAINAUT.

MOYS. École communale M. Hoyois, directeur.

Id. M. Roger, id.

POPVELLES. M. Chevalier, instituteur communal

LESSINS. M. Lepreux, instituteur.

SILENRIEUX. M. Féron, id.

GILLY. M. Michaux, id.

CHATELINEAU. M. Preumont, id.

Id. M^{me} Nicolas, institutrice.

CHATELET. M. Dewert, instituteur.

THY-LE-CHATEAU. M. Petitjean, id.

Succursale de Beaumont.

M. V.-A. Louis, instituteur à l'école moyenne de Beaumont.

M. Th. Pierson, instituteur communal de Vergnies.

Succursale de Blache.

École des frères de la Doctrine Chrétienne servant d'école communale.

Écoles dirigées par les dames du Sacré-Cœur. M. Auguste Pourbaix, instituteur communal de Battignies.

Succursale d'Élouges.

M. Joseph Lévecq, instituteur communal d'Élouges.

M^{me} Osiths Delhaye, institutrice communale d'Élouges.

Succursale de Dour.

M. François Decruq, instituteur communal à Dour.

M. Floribert Maréchal, directeur de l'école industrielle à Dour.

M. H. Fontaine, instituteur à Erquennes.

M^{lle} Irma Decruq, institutrice communale à Dour.

Succursale de Quiévrain.

M. Jules Huberland, instituteur communal à Quiévrain.

Succursale de Peruwelz.

M. Nicolas Alexandre, instituteur en chef à Peruwelz.

M^{lle} Adèle Lepreux, institutrice en chef à Peruwelz.

M. Jules Flamion, professeur à l'école de musique à Peruwelz.

M. Émile Saintes, instituteur communal à Wiers.

M^{me} Liénard-Quiévy, institutrice communale à Wiers.

LIÈGE.

LIÈGE. École de l'Est. M. Bols, directeur.

Id. de l'Ouest. M. G. Lovenfosse, id.

Id. du Centre. M. J.-A. Thonnard, id.

Id. du Centre, adultes. M. P. Lovinfosse, id.

Id. du Nord. M. Filol, id.

Id. de l'Ouest. M. Bihot, id.

Id. du Nord. M. Daxebelet, id.

Id. du Sud. M. Bronckart, id.

Id. du Nord. M. Leclercq, id.

Institut du Sud. M. Jaminet, id.

École de l'Est. M. Marchot, id.

M. Ledent, directeur.

M. Challe, directeur.

M. H. Bombayo, directeur.

Institut des Sourds-Muets. M. Stévant.

M^{me} Chaumont, directrice.

Joséphine Pecklers, id.

Bernimolin, id.

Jauwen, id.

Massart, id.

Augustine Pecklers, id.

Carpay, id.

Jullien, id.

Delchef, id.

Dôme, id.

Cormaux, id.

Noël, id.

Opden Berg, id.

Durand, id.

Grégoire, id.

Laporte, id.

Guérette, id.

CHÂRÈGE. M^{lle} Riez, institutrice.

VIVEXIS. M. Godin, instituteur.

L'institutrice communale.

M^{me} Guillaume, institutrice.

XHONIS. M. Hubin, instituteur.

LANTIN. M. Boccart.

OUTRÉE. L'instituteur communal.

M^{me} Gathy.

Le directeur des écoles de Visé et de Devant-le-Pont.

COUBLAIN-LA-TOUR. L'instituteur communal.

HERVALLE-SOUS-ARGENTEAU. M^{me} Philippet.

VOTTEM. M^{me} Colson-Spadin.

FAIRÛN. École communale.

JUPILLE. École communale.

M. Sobias, instituteur.

VERVIERS. École communale de Gérard - Champs.
M. Stasse.
École communale, rue de Disou. M. Rasquin.
École communale, Grandes Rames. MM. Houet, Siret, Dejardin.
M. Demblon, instituteur communal.
École communale primaire de filles. M^{me} Labouille.
École industrielle M. Tainturier, directeur.
École professionnelle du soir. MM. Ransoul, Crismer et Strauven.

KESIVAL. École communale de garçons. M. Philippe.
École communale de filles. M^{me} Lebrocq.

LIMBOURG. École moyenne.
HUY. M^{lle} Gramme, directrice de l'école gratuite des filles.
BODEGNÉE. M. J. Lambotte, instituteur.
BAS-OMN. M. V. Lespiaux, id.
STRÉE. M. Henri Froment, id.
SERAING-LE-CHATEAU. M. P.-J. Lambotte, id.
FIZE-FONTAINE. M. Ferdinand-Jbs. Thion, id.
TERWAGNE. M. V.-Jos. Berrens, id.
CLAVIER. M. Florent Bihain, id.
ANTHEIF. M. Ferdinand Lamarche, id.
NEUVILLE-EN-CONDROZ. M. Alph. Renier, id.
NANDRIN. M. L.-J. Godinasse, id.
WANZE. M. L.-G. Jacques, id.
VAUX ET BORSET. M. J. Davignon, id.
MANGIX. M. G. Blaise, id.
M^{lle} Magnet, institutrice.
TIRANGE. M. Charles Gilsoul, instituteur.
MOUA. M^{lle} Laure Calenbert, institutrice.
SAILLES. M^{lle} Marie Wilkin, id.

Succursale de Stavelot.

M. Léonard Melard, directeur de l'école moyenne de l'État à Stavelot, ainsi que le personnel enseignant de cet établissement.
M^{lle} Adèle Busendorff et Félicie Lambert, institutrices à l'école communale des filles.
M. Jules Wathélet, instituteur de l'école sectionnaire-communale de Chêneux-Rivage.
M. Joseph-Lambert Dufresne, instituteur de l'école sectionnaire-communale de Coo.
M. Jean-Jos. Piron, instituteur de l'école sectionnaire-communale de Ladomez.
M. Franç.-Jos. Cola, instituteur de l'école sectionnaire-communale de Francheville.

LIMBOURG.

HASSELT. École dominicale. M. Fievet.
École communale gratuite des garçons.
M. Oben.
École communale payante des filles. M^{lle} Muschard.
École communale gratuite des filles. M^{lle} Gilkens.
KERAPT. M. Loix, instituteur.
ZEEBEM. M. Minet, id.
COURSEL. M. Van Genck, id.
WYCHMAEL. M. Mundis, id.

LUXEMBOURG.

Succursale de Saint-Hubert.

M. Collard, instituteur communal à Saint-Hubert.
M. Parfoury, instituteur communal à Tollin.

NAMUR.

NAMUR. École communale. M. E. Damas, instituteur en chef.
M. Cossembronne, ex-instituteur en chef.
École primaire supérieure des demoiselles.
M^{me} Wouters, directrice.
École communale des filles. M^{me} De Prince, Adèle, directrice.
FLORENNES. MM. Guerin et Piro, instituteurs.
NEUVILLE. M. A. Lorent, id.
YVES-GONZÉE. MM. Warignaine et Gouthière, instituteurs.
VILLERS-LE-GAYBOY. M. Magniette, id.
CERFONTAINE. MM. Roulin et Blocteur, id.
DAUSSOIS. M. Louyet, id.
MERLEMONT. M. Dubois d'Enghien, id.
SART-EN-FAGNE. M. Bouffloux, id.
HEMETINNE. M. Lamhot, id.
MARY. MM. Defraire et Remy, id.
JAMAGNE. M. Lebegue.
OLLOY. M. François, id.
DOURBES. M. Gilliaux.
ROY. M. Wallerand, id.
SOMMIÈRE. M. Bremer, id.
WANGENNES. M. Rochette, id.
ANSREMBRE. M. Rossion, id.
M^{me} Squelard, institutrice.
NAOMÉ. M. Jacquet, instituteur.
BOUVIGNES. M. Desquin, id.
M^{me} Anciaux, institutrice.
ANNEVOIE. M. Étienne, instituteur.
RIVIÈRE. M. Guillaume, id.
HEURE. M. Duhart, id.
FALMIGNOUL. M. Herode, id.
FRAÏBE. M^{me} Martin, institutrice communale.
ARBRE. M. A. Henry, instituteur.
AISCHE-EN-REFAIL. M. A.-J. Marin, id.
M^{me} Mélanie Petit, institutrice.
ASSESE. J.-L. Defrenne, instituteur.
BEEZ. M. Fr. Grenier, id.
BOIS-DE-VILLERS. M. J. Dermanet, id.
BOINNE. M. A. Minet, id.
BOURGES. M. C. Petitjean, id.
BORESSE. M. E. Roger, id.
CHAMPION. M. N. Doneux, id.
CRUPET. M. J.-F. Jadot, id.
DAYE. M. G. Rigolet, id.
DHUY. M. J.-B. Charles, id.
M^{me} Thérèse Allard, institutrice.
EGREZÉE. M. A.-J. Marin, instituteur.
M^{me} Fidéline Borbouse, institutrice.
EMINE. M. L. Goffin, instituteur.
ERPENT. M. L.-J. Leurquin, id.
FALISOLLE. M. F.-X. Namèche, id.
FLAWINNES. M. J. Naniot, id.
M^{me} Augustine Cornet, institutrice.
M. E. Petitjean, instituteur.

FLOREÉ. M. M. Servais, id.
 FLOREFFE. M. L. Tremblay, id.
 FRANZIÈRE. M. L. Deboffe, id.
 GENMULOUX. M. J.-O. Sacrez, ex-instituteur.
 HAILLOT. M. P.-J. Poskin, instituteur.
 HAM-SUR-SAMBRE. M. H.-J. Guyaux, id.
 ISNES. M. J. François, id.
 JAMBE. M. J.-A. Pirot, id.
 KEUMÉE. M. F. Pirquin, id.
 LIERNU. M. J. Petit, id.
 LIÈVES. M. H. Coppe, id.
 LOYERS. M. F. Gellaerts, id.
 MALONNE. M. J.-F. Coyot, id.
 M. V.-J. Regnier, id.
 M^{me} Victorine Pierot, institutrice.
 MARCHÉ-LES-DAMES. M. H.-J. Dupuis, instituteur.
 MEGNE. M. P.-J. Laurent, id.
 MIGNELÉE. M. A. Gilles, id.
 MOUSTIER. M. C. Lemaire, ex-instituteur.
 M. J. Fichet, instituteur.
 MOZET. M. J.-B. Bailly, id.
 MANÈCHE. M. E. Charlier, id.
 NAINVNE. M. H. Burton, id.
 NOVILLE-LES-BOIS. M. H. Martin, id.
 OREY. M. A. Detillieux, id.
 PROFONDEVILLE. M. J.-B. Paulus, id.
 RAISNES. M. N. Petitjean, id.
 ROUX. M. E. Guyaux, id.
 M^{me} Rosalie Wautelet, institutrice.
 SAINT-DENIS. M. F. Feron, instituteur.
 M^{me} Léonie Feron, institutrice.
 SAINT-GERMAIN. M. J.-B. Simon, instituteur.
 SAINT-SERVAIS. M. E. Damas, ex-instituteur.
 M. V.-A.-M. Malevé, instituteur.
 M^{me} Thérèse Debrun, institutrice.

SPY. M. J.-L.-L. Marique, instituteur.
 SUARLÉE. M. J.-B. Rogier, id.
 TEMPOUX. M. C.-A. Radome, id.
 THON. M. J.-B. Delaitte, id.
 UPIGNY. M. F. Cartiaux, id.
 VELAINÉ. M. Fr. Desoegher, id.
 VEZIN. M. Fr.-J. Simon, id.
 WÉPION. M. M. Davitt, id.
 WIERDE. M. Fr. Dujardin, id.
 M. G. Noël, id.
 ANDENNE. M. A.-J. Dassy, id.
 ANDENELLE. M. L.-J. Mathieu, id.
 GOUTISSE. M. J. Petitjean,
 FOSSES. M. A. Coudret, id.
 AISEMONT-FOSSE. M. J.-B. Dhuy, id.
 Les Religieuses, filles de Marie, institutrices de l'école
 d'Andoy, commune de Wierde.
 SALZINNE. M. D. Diselez, instituteur communal.
 M^{me} Élise Diselez, institutrice communale.
 LA PLUNTE. M. D. Bouty, instituteur communal.
 M^{me} Joséphine Demaret, institutrice com-
 munale.
 CINEY. M. J.-B. Emond, instituteur.
 EMPTINNE. M. J.-J. Lamy, id.
 HAVELANGE. M. A.-J. Dorsinfang, id.
 M^{me} Aldegonde Dubois, institutrice.
 JEMELLE. M. J. Marchal, instituteur.
 MONT. M. C. Collart, id.
 NETTINE. M. J.-A. Saussu, id.
 PESSOUX. M. J. Delvaux, id.
 SCY. M. H. Bernier, id.
 SINSIN. M. Fr.-H. Casaquay, id.
 SERINCAMP. M. H.-J. Delsat, id.